

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 29 juin 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 22 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté : 0

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL05072021-07 : Mobilités - Plan de financement pour la mise en place expérimentale d'une navette estivale électrique autonome en 2021 et 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Lacanau vient d'adopter son « schéma des déplacements et mobilités alternatives à la voiture individuelle » qui constitue sa feuille de route « Mobilités » à l'horizon 2030.

Pour affirmer le caractère durable de la ville océane, la commune projette de proposer un service de navette estivale cadencée (action 17), qui doit remplir les objectifs de mobilité suivants :

- Inciter au report modal, notamment à partir du futur parking rétro-littoral
- Réduire les circulations automobiles de courte distance sur la ville océane
- Proposer un itinéraire direct et fréquent pour desservir les plages centrales et le front de mer
- Desservir d'autres lieux d'attractivité dans la mesure du possible
- Renforcer l'attractivité du futur parking d'échange multi-modal rétro-littoral

Avant d'offrir un service régulier pérenne, la commune souhaite tester une mise en place expérimentale de ce mode de transport collectif nouveau, et en tirer le bilan.

Pour cela, elle s'est rapprochée d'un opérateur qui intervient en secteur peu dense et qui travaille avec un constructeur de matériel roulant français : la société Bertolami.

Cet opérateur propose, pour la mise en œuvre expérimentale d'une navette estivale à Lacanau, autonome et électrique, des missions complètes comprenant : un accompagnement administratif, le set up du matériel roulant, un accompagnement sur l'expérience à bord, le mapping 3D, la marche à blanc, l'exploitation avec du public ainsi que le bilan quantitatif et qualitatif de l'expérimentation.

La prestation globale effectuée par la société Bertolami est d'un montant de 75 000€ TTC pour une saison.

En septembre 2020, la commune de Lacanau a candidaté à l'appel à projet « Expérimentation de solutions de mobilité innovantes » de la Région Nouvelle-Aquitaine pour obtenir des subventions facilitant la mise en œuvre expérimentale en 2021 et 2022 et donner de la visibilité à son projet. La mise en place de la navette autonome électrique serait en effet une première en station balnéaire.

A l'issue de l'instruction du dossier, la commission permanente la Région Nouvelle-Aquitaine du Conseil Régional en sa séance du 17 mai 2021 a décidé de retenir le projet parmi les lauréats pour les deux années consécutives prévues et d'accorder à la commune de Lacanau une aide totale de 75 000€.

Le plan de financement est désormais le suivant :

Dépenses 2021-2022 en € HT	Recettes 2021-2022		
	Contribution en euros HT	Source de financements	Part en %
125 000	75 000	Région Nouvelle-Aquitaine	60 %
	50 000	Autofinancement - Lacanau	40 %

La mise en place effective du projet est conditionnée à son homologation par les Ministères idoines. La gestion de cette partie administrative du dossier est assurée par la société Bertolami, en lien avec la commune de Lacanau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

Vu la délibération n°DL29012020-08 du Conseil Municipal de Lacanau du 29 janvier 2020 portant sur le plan de financement prévisionnel et les demandes de subventions relatifs aux projets « Mobilités » de la commune ;

Considérant la stratégie nationale de développement de la mobilité routière automatisée publiée le 15 décembre 2020, qui vise à faire de la France le lieu privilégié en Europe de déploiement de services de mobilité routière automatisés, au travers d'actions qui portent notamment sur la réglementation en matière de sécurité, le soutien à l'innovation, l'accompagnement des territoires dans le déploiement des services.

Considérant l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique du 28 juin 2021 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ADOpte le plan de financement de la mise en place expérimentale d'une navette autonome estivale à Lacanau en 2021 et 2022.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Lacanau et la Région Nouvelle-Aquitaine et tout acte afférant.

ARTICLE 3

SOLLICITE tout autre co-financement potentiel pour l'année 2022 et INSCRIRE les crédits correspondants.

Délibération adoptée.

POUR : 26 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU.

ABSTENTION : 1 Mme Hélène CROMBEZ.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire



Publié le :

07 JUL. 2021

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

07 JUL. 2021

